



## Conseil économique et social

Provisoire

2 mars 2004

Français

Original: anglais

---

### Session de fond de 2004

#### Compte rendu analytique provisoire de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 février 2004, à 16 heures

*Président* : M<sup>me</sup> Rasi . . . . . (Finlande)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-24143 (F)



*La séance est ouverte à 16 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions**

**d'organisation** (suite) E/2003/24, E/2003/29, E/2003/33, E/2003/90, E/2003/90/Add.1, E/2004/2, E/2004/8, E/2004/L.2 et E/2004/L.4)

*Projet de décision VII : Thème du débat de la session de fond de 2004 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale (E/2004/L.2)*

1. **La Présidente** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision contenu dans le document E/2004/L.2.

2. **M. Wrafter** (Irlande) prenant la parole au nom de l'Union européenne, annonce qu'il accepte le thème étant clairement entendu que celui-ci ne donnerait pas lieu à une résolution à la session de fond en juillet 2004, dans le contexte du Sommet mondial sur la société de l'information.

3. **M. Al-Bader** (Qatar) parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appuyé par **M. Abo-Glele** (Bénin) et par **M. Ayari** (Tunisie), déclare que le thème devrait être adopté sans condition. Toute autre action, notamment l'adoption d'une résolution, devrait faire l'objet d'un débat, le cas échéant, durant la session de fond.

4. **M. Seth** (Secrétaire du Conseil), répondant à une demande de clarification, affirme que la question est une simple décision. Suite à la décision du Conseil, les délégations étaient libres de faire connaître leurs points de vue et leurs déclarations figureront dans le compte rendu analytique de la réunion.

5. **La Présidente** croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le projet de décision.

6. *Le projet de décision VII est adopté.*

7. **M<sup>me</sup> Tamlyn** (États-Unis d'Amérique) estime que la question a été présentée comme élément d'information et sera traitée en conséquence par son Gouvernement.

8. **M. Wrafter** (Irlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que son accord est fondé sur sa déclaration antérieure ainsi que sur la clarification du Secrétaire du Conseil.

9. **M. Al-Bader** (Qatar) réitère que le thème a été accepté sans condition par le Groupe des 77 et la Chine.

*Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (suite)*

10. **La Présidente** fait savoir que les consultations se poursuivront avec le Président des groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et pour la Guinée-Bissau et que leurs rapports respectifs seront abordés dans une séance supplémentaire de la session d'organisation.

11. **M. Wrafter** (Irlande) prenant la parole au nom de l'Union Européenne, des pays adhérents – Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, des pays candidats- Bulgarie, Roumanie et Turquie ainsi que des pays candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro, outre l'Islande et la Norvège, dit que les travaux du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau constituent un exemple des interactions accrues entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en vue de relever les défis de la consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit. L'Organisation des Nations Unies qui détient une expérience certaine pour guider les processus de transition, devrait poursuivre ses activités avec le Gouvernement de transition afin d'éviter la recrudescence des conflits et promouvoir à plus long terme le développement durable et la bonne gouvernance.

12. Depuis la dernière réunion du Groupe, des signes encourageants sont apparus en Guinée-Bissau et il attend avec intérêt la tenue d'élections libres et régulières le 28 mars 2004. Toutefois, les élections ne clôturent pas la phase de transition, mais représentent une étape sur la voie de la gouvernance démocratique et de la légitimité. L'Union européenne souhaite un rapide rétablissement de la légitimité constitutionnelle et, entre-temps, que les libertés fondamentales, les droits de l'homme et le pluralisme soient respectés. La stabilité future et la prospérité du pays sont tributaires de la phase de transition, c'est pourquoi l'engagement de la communauté internationale s'avère crucial.

13. La Guinée-Bissau demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. Elle a besoin de stabilité en vue de réduire la pauvreté et d'aider à assurer la stabilité dans toute la région. Par conséquent, le Fonds d'urgence pour la gestion économique, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement afin de financer les frais récurrents dans les secteurs clés et afin de promouvoir la transparence et l'obligation

redditionnelle dans le secteur des secours d'urgence, a un besoin urgent de recevoir de généreuses donations. L'Union européenne figure déjà parmi ses donateurs importants. Il se félicite de l'engagement déterminé des institutions de Bretton Woods en faveur de la Guinée-Bissau ainsi que de ceux de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest et de la Communauté des pays de langue portugaise.

14. À la phase de transition succédera une phase de développement. Cette dernière requiert la réalisation d'objectifs de développement à plus long terme. À cet égard, l'approche de partenariat international qui a été recommandée par le Groupe consultatif spécial constitue la meilleure méthode pour aider la Guinée-Bissau à progresser sur la voie d'un avenir plus stable et plus prospère.

15. S'agissant du Groupe consultatif spécial pour le Burundi, il note le rôle de l'Union européenne tant sur le plan politique que sur celui du développement. Elle a été un témoin de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi et est représentée à la Commission de l'application de cet Accord. Elle a fourni un appui logistique au processus de paix ainsi qu'une assistance humanitaire tout en poursuivant des projets de développement dans des conditions difficiles.

16. Il rend hommage à toutes les parties burundaises qui ont participé à ces négociations difficiles, lesquelles ont débouché en 2003 sur un accord important de cessez-le-feu suivi rapidement de la formation du Gouvernement de transition. Il a accueilli avec satisfaction les conclusions des pourparlers en janvier 2004 aux Pays-Bas entre le Président du Burundi et les Forces nationales de libération (FNL). L'équipe de facilitation et la Mission africaine au Burundi ont accompli un travail remarquable.

17. En dépit d'un progrès général en faveur de la paix, la situation demeure fragile au Burundi. De nombreux réfugiés et des personnes déplacées doivent encore être réinstallés, le cessez-le-feu n'englobe pas toutes les parties et un climat d'impunité continue de prévaloir. Elle condamne le meurtre du Nonce apostolique auprès du Burundi qui a été perpétré le 29 décembre 2003.

18. En soulignant quelques-uns des principaux défis, il dit que la paix ne saurait être réalisée sans la pleine et entière participation du FNL au processus de paix. En outre, pour que la transition réussisse, il convient de

créer une police et une armée intégrées; les anciens combattants doivent être désarmés et démobilisés, puis réintégrés et l'application de l'Accord d'Arusha de même que les préparatifs des élections doivent demeurer des priorités. De plus, les avancées dans le processus de paix doivent être consolidées par des améliorations en matière de droits de l'homme et de la situation économique et sociale, en particulier en ce qui concerne la santé et l'éducation outre la situation des femmes et des enfants.

19. Le retour à la croissance économique, notamment par le biais de la diversification, est fondamental pour instaurer une paix durable. L'Union européenne a participé au Forum des partenaires au développement du Burundi qui s'est tenu à Bruxelles en janvier 2004. Les annonces de contributions se sont élevées à 1 032 millions de dollars pour les trois prochaines années aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement durable. Des efforts sont entrepris pour que le Burundi puisse participer à l'Initiative sur les pays pauvres très endettés.

20. Il rend hommage au Président du Groupe consultatif spécial pour le Burundi pour les travaux de son Groupe; l'Union européenne attend avec intérêt son rapport et étudiera avec une grande attention les recommandations qui y sont faites. L'interaction entre le Conseil économique et social par l'intermédiaire du Groupe spécial et le Conseil de sécurité devrait être poursuivie. Il félicite le Gouvernement du Burundi pour les progrès réalisés à ce jour en annonçant que l'Union européenne continuera d'offrir son aide.

*Application des résolutions de l'Assemblée générale 50/227 et 52/12 B (E/2003/90 et Add.1)*

21. **La Présidente** fait savoir qu'à l'issue de consultations officieuses, il a été convenu que davantage de temps devrait être consacré à l'examen du rapport du Secrétaire général contenu dans les documents E/2003/90 et Add.1 et que le facilitateur a été prié de poursuivre ses consultations.

*Projet de décision : Bureau de la Commission du développement durable (E/2004/L.4)*

22. **La Présidente** invite le Conseil à se prononcer au sujet du projet de décision contenu dans le document E/2004/L.4 qu'elle a soumis suite des consultations officieuses. Le projet de décision n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

23. *Le projet de décision E/2004/L.4 est adopté.*

*Comité des politiques du développement (E/2003/33)*

24. **La Présidente** fait savoir qu'à l'issue de consultations officieuses, il a été convenu que davantage de temps devrait être consacré à l'examen du rapport du Comité des politiques du développement contenu dans le document E/2003/33 et qu'il a été demandé au facilitateur de poursuivre ses consultations.

*Projet de décision : Rapport de la Commission de statistique sur sa trente-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation pour la trente-cinquième session de la Commission de statistique (E/2003/24)*

25. **La Présidente** invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de décision contenu dans le document E/2003/24.

26. **M<sup>me</sup> Tamlyn** (États-Unis d'Amérique) demande qu'il soit procédé à un vote par appel nominal.

27. **M. Al-Bader** (Qatar) prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine pour expliquer le vote avant le vote, note que des préoccupations ont surgi à propos du rapport de la Commission de statistique, ce qui soulève un problème car le rapport a été adopté par consensus. Il tient à ce qu'il soit pris acte de l'accord inconditionnel du Groupe des 77 et de la Chine sur le rapport et qu'il réitère les vues exprimées par le Président du Groupe des 77 à la session de fond du Conseil en juillet 2003.

28. Il ne saurait souscrire à l'assertion que l'accent placé par la Commission sur les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'objectif 8 de la Déclaration du Millénaire ne serait pas fondé sur le consensus des membres du Conseil. Le paragraphe 32 de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à la trente-quatrième session, a souligné le besoin de disposer de tels indicateurs et le Groupe des 77 serait consterné si par la suite des délégations tentaient de s'en désengager.

29. Il importe de rendre hommage aux pays nordiques pour avoir exprimé leur intention d'être parmi les premiers au sein des pays développés à établir un rapport sur la mise en œuvre de l'objectif 8. Il invite la Commission de statistique d'élaborer un cadre international pour l'établissement de tels

rapports. Ce dernier sera essentiel pour réaliser son mandat dans le contexte de la Déclaration du Millénaire.

30. **M<sup>me</sup> Tamlyn** (États-Unis d'Amérique) annonce que les États-Unis voteront contre le projet de décision. Le Conseil a la responsabilité d'exercer son autorité dans la supervision de ses nombreux organes subsidiaires; il ne doit jamais se borner à être une simple chambre d'enregistrement. Elle souhaite faire trois observations à cet égard.

31. En premier lieu, à l'alinéa c) de la recommandation 4 du rapport, la Commission entreprend de se prononcer sur des questions externes à son mandat. Les préparatifs de l'examen des suites données à la Déclaration du Millénaire n'entrent pas dans ses attributions, pas plus que de classer par ordre de priorité les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire; il n'est pas approprié pour la Commission de donner des directives à un certain nombre de pays sur l'établissement de rapports. Le Conseil devrait rappeler aux Commissions techniques qu'elles doivent agir strictement dans les limites de leur mandat.

32. En deuxième lieu, l'alinéa c) de la recommandation 4 ne reflète pas un consensus intergouvernemental sur les objectifs ni sur les préparatifs de la réunion de 2005. En entreprenant de formuler des politiques, la Commission empiète sur les prérogatives du Conseil. Lorsqu'une telle politique n'est pas en harmonie avec la sienne, il importe que le Conseil le signale.

33. En troisième lieu, les organes subsidiaires doivent suivre les procédures appropriées. Les membres ne doivent jamais être priés d'approuver des changements importants dans un projet de rapport sans que ces changements ne leur soient d'abord soumis par écrit en leur laissant le temps nécessaire pour les étudier. Malheureusement, cette procédure n'a pas été suivie lors de la session de la Commission.

34. Elle rend hommage à la Commission de statistique pour l'importance de ses travaux et l'invite à examiner les points qu'elle a soulevés. Elle invite également le Conseil à s'acquitter pleinement de ses responsabilités de supervision.

35. **M<sup>me</sup> McElwaine** (Irlande) prenant la parole au nom de l'Union européenne, déclare qu'elle regrette qu'un consensus n'ait pu être réalisé sur le projet de décision. L'Union Européenne s'abstiendra de voter.

Elle souhaite obtenir des précisions de la Commission à propos des parties de son rapport qui ont trait à l'établissement de rapports sur les objectifs du Millénaire. Elle souhaite également souligner que l'Union européenne ne veut en aucune façon se dissocier de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale. Tous les États membres devraient travailler ensemble à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

36. *Il est procédé à un vote par appel nominatif.*

37. *Le Panama ayant été tiré au sort par la Présidente, vote en premier.*

*Votent pour :*

Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, El Salvador, Émirats Arabes Unis, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Malaisie, Maurice, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Panama, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie, Zimbabwe.

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Turquie, Ukraine.

38. *Le projet de décision est adopté par 36 voix contre 1 avec 16 abstentions.*

*La séance est levée à 17 h 5.*